

Organisation des évaluations communes par année scolaire (2021-2022)
Degré primaire (cycle 2) : 7^e année

Canton	Disciplines évaluées	Type d'épreuve, <i>appellation</i> et conception	Objectifs de l'évaluation	Modalités de passation	Diffusion et prise en compte des résultats
NE	La discipline (une par année) sur laquelle portent les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.	<p>Épreuve à visée sommative.</p> <p>Épreuve de référence s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée.</p> <p>Elle est réalisée par une commission d'enseignant.es mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par une inspectrice ou un inspecteur de ce service.</p>	Ces épreuves contribuent, entre autres moyens, à mesurer l'acquisition de connaissances et de compétences. Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER).	<p>L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelques 100 élèves. Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai. Elles comportent un volet informatique (items réalisés sur ordinateur).</p> <p>Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives. Ces épreuves sont obligatoires. Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année.</p>	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> : résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve.</p> <p><i>Aux enseignant.es</i> : un bref rapport de commentaires sur les résultats.</p> <p>Les résultats sont introduits dans le classeur de l'élève.</p>
TI	Italien Mathématiques	<p>Épreuve à visée diagnostique.</p> <p>Les épreuves standardisées [prove standardizzate] sont conçues avec des fascicules contenant des items avec un niveau croissant de difficulté. Elles sont réalisées en collaboration avec CIRCE (Centro innovazione e ricerca sui sistemi educativi) qui développe les items.</p>	<p>Ces évaluations visent plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérifier l'atteinte des compétences prévues aux différents moments de la scolarité obligatoire - fournir des indications utiles au pilotage des activités d'enseignement et d'apprentissage au niveau cantonal - assurer un niveau général de qualité et une cohérence entre les différents établissements. 	Toutes et tous les élèves dans les mêmes conditions.	<p><i>Aux élèves et à leurs RL</i> : Aucune information.</p> <p><i>Aux enseignant.es</i> : Rapport avec les résultats des élèves de leur classe (position de l'élève dans la classe, position de la classe dans l'établissement et par rapport au reste du canton).</p> <p><i>Aux établissements</i> : Rapport avec les résultats des classes de leur établissement (position des différentes classes par rapport au reste du canton).</p>

RL : représentantes légaux et représentants légaux